

Pour toutes informations concernant la mesure d'accompagnement social personnalisé, vous pouvez contacter :

► le service social départemental de votre commune

► l'Udaf 92

01 41 12 83 72

agbf@udaf92.fr

Une équipe de professionnels est à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner.

Pour plus d'informations

www.udaf92.fr



N'hésitez pas à nous contacter et à nous suivre sur LinkedIn en scannant le QR Code



SERVICE GRATUIT



Udaf 92

10 bis avenue du Général Leclerc - 92210 Saint-Cloud

Communication : Udaf 92 - Juin 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

**Mesure
d'accompagnement
social
personnalisé**



La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) est une mesure administrative qui vous offre un accompagnement social individualisé et une aide concrète de votre budget à travers la gestion de vos prestations familiales ou sociales dans les domaines :

- du budget;
- de l'accès aux droits;
- de l'insertion sociale;
- du logement;
- de la santé;
- de l'insertion professionnelle.



Je peux demander une MASP :

- si je perçois des prestations familiales (allocations familiales...) ou sociales (RSA, AAH, ASPA...);
- si j'ai des difficultés à gérer mon budget et à effectuer mes démarches;
- si je constate que les conseils ne me suffisent pas pour améliorer durablement ma situation.

Comment en faire la demande?

La demande de MASP est à faire auprès du travailleur social qui vous accompagne dans vos démarches.

Vous signerez un contrat avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine et notre service. Ce document précise les engagements de chacun, ainsi que les prestations que vous accepterez de nous déléguer pour gestion.

La durée de cette mesure est limitée dans le département des Hauts-de-Seine à 9 mois, renouvelable une fois. Le contrat peut-être interrompu à tout moment, soit à votre demande, soit par le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Après la signature du contrat, votre accompagnement peut débuter : rencontres régulières, établissement de votre budget, priorisation des dépenses essentielles (loyer...), et guide dans vos démarches administratives (banque, bailleur, CAF, CPAM...).